



La Justice a donné raison à Robert Wagner

■ BELGA

Une procédure "téméraire et vexatoire"

■ Chose pas très fréquente en Justice: la Cour a estimé que l'appel interjeté par Turkoglu était "téméraire et vexatoire" tant à l'égard du notaire Michel que de son avocat Jean-Pierre de Clercq. Et qu'à l'égard de la curatelle, la procédure relevait d'un "comporte-

ment injurieux et dénigrant", ayant mis en cause la probité et l'honneur des curateurs. Jean-Pierre de Clercq obtient les 1.000€ octroyés en première instance, et 100€ ajoutés par la Cour d'Appel, qu'il devra partager avec son assurance en justice. (P.ANT.)